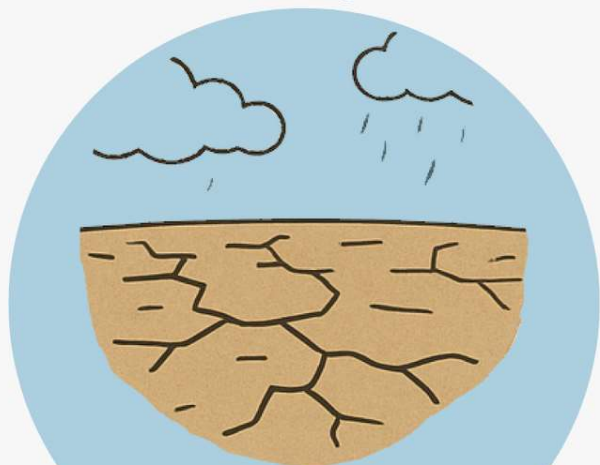


# Pourquoi économiser l'Eau ?

## Comprendre la sécheresse et ses impacts locaux



### 1. Manque de pluie

Le département ne possède pas de nappe profonde, même un an de pluie ne garanti pas de l'eau en quantité suffisante pour l'année qui suit.



### 2. Nappes alluviales

Les nappes alluviales communiquent directement avec la rivière. Lorsque l'une est à sec, l'autre le sera peu de temps après.



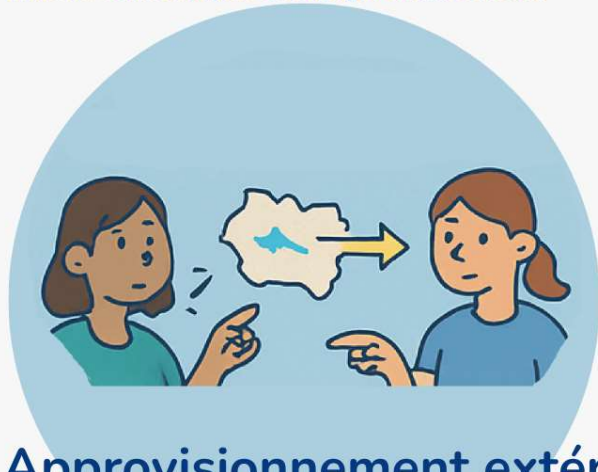
### 3. Pluie d'été ≠ solution miracle

Les pluies d'été profitent à la végétation plutôt qu'aux nappes. Elles peuvent aussi ruisseler jusqu'aux rivières mais ne suffisent pas à soulager durablement.



### 4. Des milieux aquatiques fragiles

Lorsque les débits sont faibles, les espèces aquatiques manquent d'oxygène et la température de l'eau augmente. En cas de pollution, les concentrations sont plus élevées et les conséquences plus importantes.



### 5. Approvisionnement extérieur

En période de sécheresse, le département dépend de l'eau venue du Doubs, cette solution est en place depuis plusieurs décennies mais dans un contexte de changement climatique il faut savoir partager durablement.

# Comment préserver l'EAU ?

## Comprendre la sécheresse et ses impacts locaux



### 1. Je me renseigne

Le niveau de sécheresse ainsi que l'ensemble des mesures de restriction sont disponibles en ligne sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>

En cas de doute, je peux appeler les services de la DDT : 03.84.58.86.00



### 2. Je respecte les milieux

Les prélèvements d'eau en rivière ne sont plus possibles en période de basses eaux. Dès le niveau alerte sécheresse, les rivières ont atteint leur débit minimum biologique (le débit minimum pour que la vie aquatique puisse continuer). Dès lors, il est interdit de prélever l'eau en rivière.

Les étangs doivent également ne plus avoir d'incidence sur les rivières. Dès le niveau alerte, il est interdit de remplir et vidanger son étang. Toute prise d'eau (même mise à niveau) est considérée comme du remplissage.

En période de basses eaux, les débits sont faibles et la moindre pollution est très impactante en raison des concentrations, je veille donc à ne pas polluer le cours d'eau.



### 3. Je respecte les mesures

Lorsque des périodes plus chaudes et sèches s'installent, la prise d'un arrêté de restriction des usages est nécessaire pour protéger les milieux aquatiques. C'est également nécessaire pour assurer une eau de qualité en quantité suffisante pour toute la période d'étiage, qui peut durer plusieurs mois.

En respectant les mesures de restriction, j'évite d'accentuer les tensions sur la ressource en eau.

